

ZAC DE LA PETITE HOLLANDE - PROGRAMME D'HABITAT NEOLIA - DENOMINATION D'UNE ALLEE PIETIONNE – ALLEE DES HEXAGONES

Madame

expose :

Dans le cadre du programme d'habitat de Néolia sur la ZAC de la Petite Hollande, il convient de dénommer l'allée piétonne qui jouxte les immeubles des lots n° 2 et 4 de la rue Wolfgang Amadeus Mozart à la rue Jean-Becker (voir annexe jointe à la délibération).

Il est rappelé que la dénomination des voies et espaces publics constitue une compétence relevant de la commune, exercée sous l'autorité du conseil municipal conformément aux dispositions de l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales, aux termes duquel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Par ailleurs, conformément à l'article L.2213-28 du Code général des collectivités territoriales, le maire exerce la compétence relative à la numérotation des immeubles et à la mise en œuvre des mesures nécessaires à l'identification des adresses.

Enfin, depuis l'entrée en vigueur de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 dite "3DS", les communes sont tenues de procéder à la dénomination et à l'adressage des voies afin d'assurer la qualité et la fiabilité des données d'adresses intégrées à la Base Adresse Nationale.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal de dénommer cette allée : « Allée des Hexagones ».

**ZAC DE LA PETITE HOLLANDE - PROGRAMME D'HABITAT NEOLIA - DENOMINATION D'UNE
ALLEE PIETIONNE – ALLEE DES HEXAGONES**

ANNEXE A LA DELIBERATION

